

Pour diffusion immédiate  
Le jeudi 31 août 2023

### **Document d'information : contrat de recyclage à chaud sur place du revêtement de route**

Tous les contrats routiers de la Ville comprennent deux tests distincts pour garantir le respect des spécifications. Le test lié au contrôle de la qualité (CQ) est mené par l'entrepreneur durant les travaux, tandis que celui concernant l'assurance de la qualité (AQ) est fait par la Ville par l'entremise d'une entreprise tierce procédant aux tests, habituellement durant les travaux.

Les résultats peuvent être connus du public, mais ils sont habituellement échangés entre la Ville et l'entrepreneur pour veiller à l'évolution satisfaisante des travaux et garantir les paiements y étant associés.

Le contrat passé avec RSR fait suite au processus d'appel d'offres de juin 2021 d'une valeur de 1,8 million de dollars. Comme tous les processus similaires de la municipalité, celui-ci comprenait des spécifications que le soumissionnaire choisi devait respecter. L'un des 3 emplacements choisis dans le cadre du contrat était le Kingsway, de l'avenue Second à la voie de contournement de la route 17.

Le recyclage à chaud sur place est une méthode d'asphaltage permettant de remettre en état les chaussées en asphalte détériorées en minimisant l'utilisation de nouveaux matériaux. Le processus comporte généralement quatre étapes.

1. Le ramollissement du revêtement d'asphalte en place en utilisant de la chaleur.
2. L'enlèvement mécanique du matériau de surface.
3. Le malaxage du matériau avec les produits pour l'appliquer de nouveau, créant ainsi un mélange recyclé.
4. L'application du mélange recyclé sur la surface de la chaussée. Le processus vise à remettre les matériaux d'asphalte en état initial et à respecter les besoins liés à l'asphalte nouvellement appliqué.

Le malaxage des matériaux routiers recyclés avec de nouveaux produits et leur application donnent un revêtement de route semblable à tout revêtement d'asphalte chaud et prolonge le cycle de vie de la chaussée.

Selon les spécifications du contrat, les matériaux de recyclage à chaud sur place doivent respecter les Ontario Provincial Standard Specifications (OPSS). Il s'agit d'une exigence habituelle des contrats de revêtement des routes. Les OPSS décrivent les exigences relatives à la construction, à l'équipement et aux matériaux. Les entrepreneurs procédant à des travaux de revêtement, d'application d'asphalte mélangé à chaud ou d'asphalte recyclé sur toute route au Grand Sudbury doivent respecter ces spécifications. Quant à l'asphalte, il est soumis à des essais complets, comme cela est indiqué dans les OPSS.

Des problèmes de non-conformité aux OPSS ont débuté le 20 juin 2023, soit au premier jour de travail de l'entrepreneur. Le personnel en a fait part à l'entrepreneur, mais les problèmes se sont poursuivis au cours des travaux de revêtement les jours suivants. Puisque l'entrepreneur était incapable d'améliorer les processus afin de respecter les OPSS, la Ville a ordonné la fin des travaux jusqu'à ce qu'un tiers puisse tester les matériaux.

Le testage de la qualité de l'asphalte est un processus complexe nécessitant une analyse et un examen d'experts. La Ville a fait appel à un consultant indépendant d'un laboratoire certifié pour procéder aux tests des matériaux, passer en revue les résultats des tests liés au CQ et à l'AQ et pour qu'il lui présente ses constatations.

Le rapport reçu d'un tiers résume tous les tests de CQ et d'AQ disponibles relativement au contrat de recyclage à chaud sur place. Il présente des comparaisons sommaires avec les spécifications du contrat ainsi qu'un avis d'expert sur les conséquences potentielles de dérogations à ces spécifications.

Le rapport complet se trouve ici : [Rapport sur le contrat de recyclage à chaud sur place](#)